

# De quelques accommodements helvétiques

*Les « voyageurs bancaires » ont désormais un « guide » pour pénétrer les arcanes d'un territoire composé de 24 banques privées et 96 banques à capitaux étrangers. Amateurs s'abstenir.*

**G**RAND format, pages cadrées avec larges marges verticales et horizontales où références, citations et jeux de mots se détachent agréablement, multiples reproductions de documents agrandis, tout est fait pour faciliter la lecture du *Guide de la banque suisse et de ses secrets* (1).

**PAR ALAIN VERNAY**

De ses secrets ? Il n'y a pas de révélation, il y a une analyse pratique et compétente du secret en Suisse. De fait, cet ouvrage d'Édouard Chambost, riche en explications, se situe sur le plan du professionnalisme. L'auteur est explicite sur la page de couverture : « Quarante-quatre ans, avocat au barreau de Paris, il partage ses activités entre les grandes plates-formes financières internationales. Il est en mesure de constituer au bout du monde une société en quelques minutes, d'obtenir un renseignement juridique ou fiscal introuvable ou de connaître le détail et la pratique du secret bancaire de chaque pays. »

Glissée dans l'ouvrage, une carte « qu'il suffit de remplir après l'avoir normalement affranchie au verso », insiste en complément : « Dans un guide, les

bonnes adresses peuvent changer avec le temps, les bons conseils deviennent mauvais. Si vous désirez, pour conserver l'utilité pratique de ce guide, recevoir une mise à jour gratuite, celle-ci vous sera adressée par l'auteur quand elle sera nécessaire. Vos lectures ne concernant pas vos voisins, l'envoi sera effectué au nom indiqué sous pli fermé. » C'est donc sous le signe du dialogue personnalisé et de la confidentialité, sinon de la connivence, que se place ce guide dont les deux grandes parties s'intitulent « La banque suisse pourquoi ? » et « La banque suisse comment ? »

A la première question il n'est donné qu'une réponse elliptique complétée par une description très détaillée et bien faite des structures du système bancaire — adresse et numéros de téléphone et télex — avec la liste des vingt-quatre banques privées helvétiques et de quatre-vingt-seize banques suisses à capitaux étrangers. A la seconde, les réponses sont exhaustives et claires, notamment sur les conditions générales qui sont celles de la Banque suisse, sur celles de l'ouverture des comptes étrangers avec toutes précisions sur leurs problèmes d'identification des titulaires et de délégations de pouvoirs. C'est plus que de la vulgarisation, un mode d'emploi.

Ces réponses à leur tour posent deux questions. La première : pour qui ce livre ? La seconde : pourquoi ce livre ? Pour qui ? Pas pour le lecteur ordinaire car l'ouvrage est beaucoup trop technique et tourne en objets de raillerie ceux qu'il appelle « M. Français Moyen Dupont-La Finance » et autres « Marie Chantal atteintes par le virus de la finance internationale ». Il n'est pas destiné non plus aux résidents à l'étranger, à ceux que l'auteur appelle des gens « de Trifouillis-sur-Caraïbes ». Il s'adresse aux « voyageurs bancaires », très beau terme qui revient sans cesse au fil des pages.

## Les « voyageurs bancaires »

« Voyageur bancaire » qu'il faut guider au cours d'un périple qui peut être périlleux parce qu'il existe des banques douteuses (appelées en Amérique latine des « bancos brujos », c'est-à-dire des banques de sorciers utilisées pour des opérations noires). Parce qu'il y a aussi des professionnels abusifs et qu'il faut défendre, est-il indiqué, « le client tout nu face au banquier revêtu de son armure ».

Il reste la seconde question qui est beaucoup plus difficile : pourquoi lire

l'ouvrage ? Bien qu'on trouve en fin de chaque chapitre dix lignes disant ce qu'il faut en retenir, ce précis est compendieux et bien ardu pour l'honnête homme.

En revanche, il est trop ciblé sur la Suisse pour les investisseurs avertis qui savent bien que, de nos jours, il y a moins d'avantage à utiliser des paradis fiscaux, dont les attraits relèvent pour une large part des fantasmes de l'exotisme, qu'à recourir aux services offerts par les grandes places légitimes qui multiplient depuis cinq ans des créneaux fiscaux de qualité égale... ou supérieure.

Une question de naïveté enfin : est-ce que ce genre d'ouvrage est anachronique alors que le contrôle des changes français tente de disparaître ? Dans les premières pages du livre une note initiale répond en rappelant que « le contrôle des changes a été considérablement assoupli mais non pas supprimé » et ajoute que, pour « les résidents français de la zone franc, la détention d'avoirs à l'étranger est encore à la date d'impression soumise à une réglementation ».

**A. V.**